REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de ROUEN

Je soussigné Monsieur Pascal ROUSSEL, né le 24 avril 1962 à LE PETIT QUEVILLY, de nationalité française, exerçant la profession de chef d'entreprise, demeurant 41 Allée des deux fermes 76160 SAINT MARTIN DU VIVIER, marié le 12 juin 1998 sans contrat de mariage, avec Madame Véronique ROUSSEL, née HAUCHARD à le Havre le 14 juillet 1962,

Agissant en qualité de Président de :

- La société HELIOS DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiées à associé unique au capital de 1.000,00 euros, dont le siège social est sis 36 Rue de la Forge Féret 76520 BOOS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro en cours RCS ROUEN.
- La Société AUDITECH INNOVATIONS, Société par actions simplifiées à associé unique au capital de 37.000 euros, dont le siège social est 36 Rue de la Forge Féret 76520 BOOS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 447 951 872 RCS ROUEN.

Et ayant pour avocat aux termes des présentes, Maître Jérôme DEREUX, Avocat au Barreau de Rouen, dont le cabinet est sis 31 rue jeanne d'arc 76000 ROUEN, constitué aux fins des présentes,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La Société HELIOS DEVELOPPEMENT envisage de réaliser une augmentation de son capital social au moyen d'apport des biens ci-après désignés :

2.960 actions (soit 80% des actions détenues) de la Société AUDITECH INNOVATIONS, Société par Actions Simplifiées à associé unique au capital de 37.000 euros, immatriculée au R.C.S. de ROUEN B 447 951 872, dont le siège social est sis 36 Rue de la Forge Féret 76520 BOOS.

Cet apport serait effectué par Monsieur Pascal ROUSSEL.

Sous réserve des vérifications prévues par la loi et de l'accord du commissaire aux apports, cet apport peut être évalué à 1.035.200,00 euros. (soit une valorisation globale de la société à 1.294.000,00 euros, soit 35 euros l'action).

En conséquence, le soussigné a l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner conformément aux dispositions des articles **L 223-33 et R 223-6 du** Code de commerce, tel Commissaire aux apports qu'il vous plaira, avec pour mission :

- D'apprécier et évaluer l'apport consenti par Monsieur Pascal ROUSSEL;
- D'établir un rapport contenant les mentions prévues par les dispositions réglementaires en vigueur, qui sera mis à la disposition des associés et déposé au Greffe du tribunal de commerce dans les délais fixés par le décret du 23 mars 1967.

Est jointe à la présente requête une note descriptive des apports, de l'apporteur et de la Société bénéficiaire.

Fait à BOOS, Le 15 juin 2014

Maître Jérôme DEREUX, Avocat Pour le compte de Monsieur Pascal ROUSSEL

APPORT EN NATURE A LA SOCIETE HELIOS DEVELOPPEMENT

1. Description

2.960 actions (soit 80% des actions détenues) de la Société AUDITECH INNOVATIONS, Société par Actions Simplifiées à associé unique au capital de 37.000 euros, immatriculée au R.C.S. de ROUEN B 447 951 872, dont le siège social est sis 36 Rue de la Forge Féret 76520 BOOS.

L'activité de cette société est celle de conception, fabrication, commercialisation de tous produits en rapport avec la protection et la sécurité des personnes sur leur lieu de travail ou à leur domicile.

2. Apporteur

Monsieur Pascal ROUSSEL,

Né le 24 avril 1962 à LE PETIT QUEVILLY, de nationalité française, exerçant la profession de chef d'entreprise, demeurant 41 Allée des deux fermes 76160 SAINT MARTIN DU VIVIER, marié le 12 juin 1998 sans contrat de mariage, avec Madame Véronique ROUSSEL, née HAUCHARD à le Havre le 14 juillet 1962,

3. Société bénéficiaire de l'apport

Société HELIOS DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiées à associé unique

Capital social: 1.000 euros,

Siège social : 36 Rue de la forge Féret 76520 BOOS

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROUEN : en cours de constitution

- Activité : Sociétés Holding 6420Z

- Chiffre d'affaires : /

- Capitaux propres : /

- Total du bilan : /

ORDONNANCE

Nous, Francis GODDEFROY Juge, agissant sur délégation du Président du Tribunal de Commerce de ROUEN,

assisté de Georges CLERC, greffier

Vu la requête qui précède, les motifs y exposés, Vu les dispositions des articles L. 225-147, R. 225-7 et R. 225-136 du code de commerce.

Nommons Monsieur Thierry ONNO de la société AGICOM sise à Isneauville (76230), 218 rue de la Ronce

comme commissaire aux apports de la SAS HELIOS DEVELOPPEMENT sis à BOOS (76520), 36 rue de la Forge Féret avec mission d'évaluer lesdits apports et établir un rapport qui sera déposé au greffe conformément à la loi.

Liquidons les dépens à 38,35 €.

Fait à ROUEN, le 19 juin 2014.

Le Président :

Le Greffier:

R1201412344 2014005363